

**Département du Doubs  
Arrondissement de MONTBELIARD  
Canton de VALENTIGNEY**

**Commune de VALENTIGNEY 25700  
EXTRAIT n° 2024-100**

**du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Séance du 11 septembre 2024**

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le 11 septembre 2024, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

**Nbre de Conseillers  
Municipaux en  
exercice : 33**

**Présents :** MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ.

Jean-Claude HERARD Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER.  
Arnaud JACQUOT. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT.  
Roland GAMBERI. Elisabeth COQU. Bernard COQU. Armando LOPES.  
Nourreddine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES.  
Anne-Lise GARCIA Thierry MAILLOT. Marie HUGONIOT.  
Daniel FERNANDES. Dominique DANGEL. Pierre MOSSINA.  
Stéphanie BOURQUIN. Omar RABEL.

**Nbre de membres  
présents : 23**

**Nbre de suffrages  
exprimés : 29**

**Excusés :** MMES. MM Lise VURPILLOT. Gérard PATEREK.  
Catherine PARROT. Gabrielle MANZINALLI. Claude-Françoise SAUMIER.  
Saniye AKDEMIR.

**Absents :** Mme Nadine MERCIER. MM. Valère NEDEY.  
Jean-François HEIL. Jean-Louis RENGGLI

**Pouvoirs :** Lise VURPILLOT pouvoir à Philippe GAUTIER  
Gérard PATEREK pouvoir à Denis NEDEZ  
Catherine PARROT pouvoir à Arnaud PAVILLARD  
Gabrielle MANZINALLI. pouvoir à Georgette CUENOT  
Claude-Françoise SAUMIER pouvoir à Pierre MOSSINA  
Saniye AKDEMIR pouvoir à Omar RABEL.

**DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION :** le 05 septembre 2024

**Secrétariat de séance :** il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur JACQUOT ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Procès-Verbal de la séance du 19 juin 2024 est adopté à **LA MAJORITE** (abstention Mme Claude-Françoise SAUMIER) des voix présentes et représentées.

**CRECHE/ ACTUALISATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT  
ET DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT DE LA CRECHE – SEPTEMBRE 2024**

Accusé de réception en préfecture  
025-212505804-20240913-2024-100-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024

.../...

*Extrait du registre des délibérations n°2024-100***CRECHE/ ACTUALISATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT ET DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT DE LA CRECHE – SEPTEMBRE 2024**

Monsieur le Maire informe que suite à la publication du décret du 30 Décembre 2022, des modifications ont été faites dans le projet d'établissement et dans le règlement de fonctionnement.

- **Modifications apportées au projet d'établissement :**
  - Retrait des protocoles existants
  - Ajout d'un nouveau chapitre dédié à la formation du personnel ainsi qu'à la promotion de l'égalité Fille/Garçon
  - Clarification des responsabilités et du rôle de la directrice
  
- **Modifications apportées au règlement de fonctionnement :**
  - Création d'un chapitre relatif aux modalités d'accueil en surnombre et sur les modalités visant à faciliter l'accès aux enfants de familles rencontrant des difficultés
  - Développement des missions du référent santé
  - Ajout de la liste des maladies à éviction
  - Création d'une autorisation de droit à l'image
  - Modifications des protocoles annexés au règlement
  - Précision sur l'âge des enfants accueillis : jusqu'à 4 ans et non scolarisés

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées, **APPROUVE** ces modifications qui seront intégrées au projet d'établissement et au règlement de fonctionnement,

- DIT que la présente délibération sera :

- **Transmise** à Madame la Sous-Préfète de Montbéliard,
- **Notifiée** à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
- **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

*Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.*

**Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.**

**Certifié exécutoire,**

**Le Maire,**



**Philippe GAUTIER**

**CM DU 11 SEPTEMBRE 2024**

Accusé de réception en préfecture  
025-212505804-20240913-2024-100-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2024  
Date de réception préfecture : 13/09/2024